

www.rumilly-terredesavoie.fr



RAPPORT ANNUEL **PRIX ET QUALITÉ DU** **SERVICE**

EAU POTABLE
ASSAINISSEMENT
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ANNEE 2023

INTRODUCTION

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Un rapport unique est établi par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif.

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est compétente en matière de distribution publique d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif sur les 17 communes du périmètre intercommunal : BLOYE, BOUSSY, CREMPIGNY-BONNEGUETE, ETERCY, HAUTEVILLE-SUR-FIER, LORNAY, MARCELLAZ-ALBANAIS, MARIGNY-SAINT-MARCEL, MASSINGY, MOYE, RUMILLY, SAINT-EUSEBE, SALES, THUSY, VALLIERES SUR FIER, VAULX, VERSIONNEX.

Concernant l'**eau potable et l'assainissement collectif**, le service est exploité sous forme de régie intéressée, mode de gestion uniforme sur l'ensemble des 17 communes, dans le cadre d'un contrat multiservice eau et assainissement.

Concernant le **SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif**, l'exploitation est organisée en régie directe, par la Communauté de Communes.

L'ORGANISATION DU SERVICE DES EAUX

LE SERVICE DES EAUX ASSURE :



- **La relation aux abonnés** : contrats, demandes, signalements d'incidents, réclamations.



- **La facturation** : paiement en ligne par carte bancaire ou virement bancaire, en chèque, en espèces ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé, par prélèvement à l'échéance et par TIP SEPA.



- **La fixation des tarifs.**



- **L'élaboration des règlements** de services (mise à jour effectuée fin 2021).



- **La stratégie de programmation** des investissements, études et travaux.



- La **gestion et la préservation** de la ressource en eau.



- **Le contrôle et le suivi de la performance** du régisseur intéressé.

LA SAUR ASSURE :



- **L'exploitation** au quotidien, les interventions sur le réseau et les stations.



- **L'entretien** des ouvrages.



- **La relève annuelle** des compteurs.



- **Les travaux de branchements neufs**, à titre exclusif.

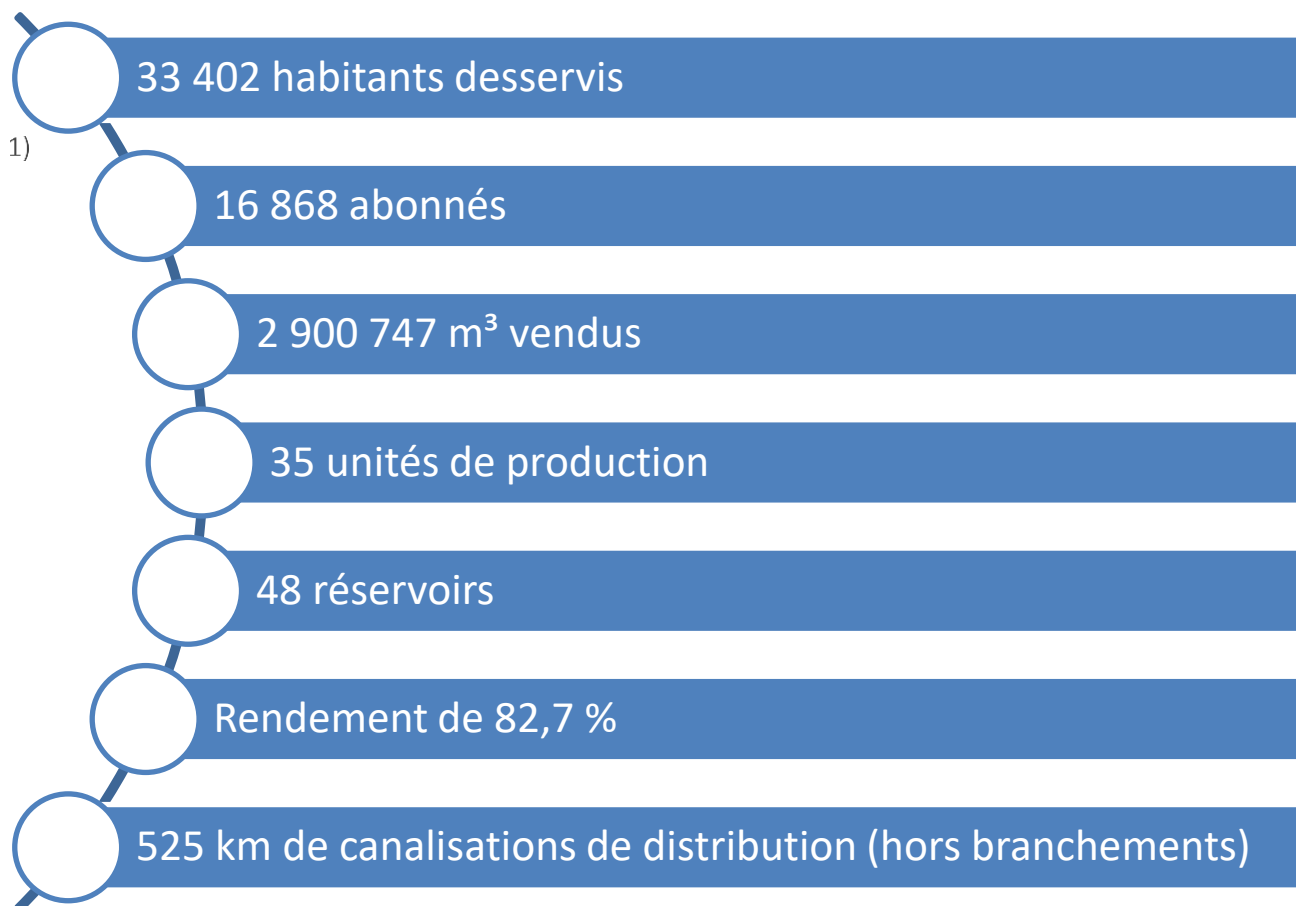
TABLE DES MATIERES

	EAU POTABLE.....	5
	Les principales données 2023.....	5
	Origine de la ressource en eau et patrimoine	6
	Volumes et rendement du réseau	9
	a. Volumes prélevés	9
1)	b. Volumes utilisés (en m ³)	11
2)	c. Historique des volumes utilisés (m ³)	11
3)	La distribution.....	12
	a. Performance du réseau	12
4)	b. Indice linéaire de pertes en réseau	13
	Les indicateurs de qualité.....	13
	a. Traitement de l'eau	13
5)	b. Qualité de l'eau distribuée	14
	c. Indice d'avancement de la protection de la ressource	15
6)	Connaissance et entretien du patrimoine	17
	a. Indice de connaissance des installations et plan de renouvellement	17
	b. Taux moyen de renouvellement du réseau	17
	c. Renouvellement des compteurs.....	18
7)	d. Suppression des branchements en plomb.....	18
	Tarification de l'eau	19
	a. Volumes facturés.....	19
	b. Evolution du prix du m ³ TTC pour 120 m ³	19
8)	c. Composantes d'une facture d'eau potable de 120 m ³	19
	d. Facture type.....	20
	e. Recettes d'exploitation	21
	Financement des investissements	21
9)	a. Montant des travaux réalisés	21
10)	b. Tableau des amortissements	21
11)	c. Durée d'extinction de la dette	21
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	23
	Les chiffres clés.....	23
	Caractéristiques générales	25
	Connaissance et entretien du patrimoine	25
	a. Réseaux	25

	b.	Postes de refoulement	28
	c.	Stations d'épurations.....	29
	d.	Boues.....	31
		Tarification et recettes	32
	a.	Volumes facturés en m ³	32
	b.	Prix du service TTC au m ³ pour 120 m ³	32
	c.	Décomposition de la facture –type assainissement pour 120m ³	32
12)	d.	Facture type.....	33
	e.	Recettes d'exploitation.....	33
		Financement des investissements.....	33
	a.	Montants des travaux réalisés.....	33
	b.	Amortissements.....	34
13)	c.	Durée d'extinction de la dette	34
		ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	35
		Les chiffres clés.....	35
		Caractéristiques générales	35
14)		Bilan des contrôles depuis la création du service	36
15)		Bilan technique des actions menées en 2023	36
16)		Certificats d'urbanismes et déclarations préalables	39
17)		Inscriptions aux tournées groupées de vidanges.....	39
18)		Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	40
19)		Bilan financier	40
20)			
21)			
		INDICATEURS CLIENTELE.....	42
22)		Estimation de la population desservie (D101.1) et (D201.0)	42
23)		Nombre d'abonnés.....	42
24)		Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	44
	a.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	44
25)	b.	Impayés (P154.0).....	44
		Activité clientèle	44
26)	a.	Réclamations et médiation.....	44
	b.	Facturation	44
		Instruction des demandes d'urbanisme	44

EAU POTABLE

Les principales données 2023



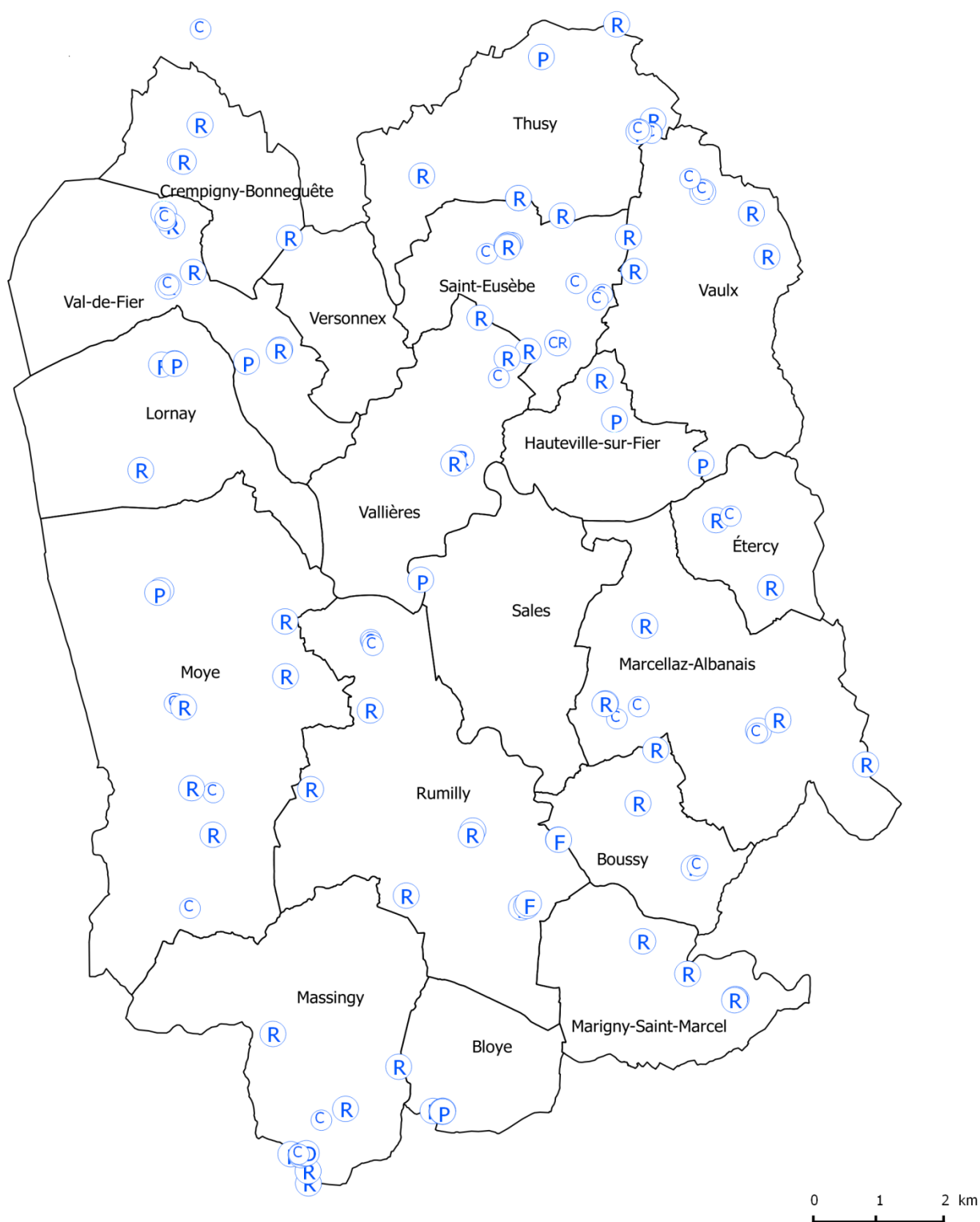
Les volumes	
Volume produit	2 197 163 m ³
Volume importé	1 108 886 m ³
Volume mis en distribution	2 900 747 m ³
Volume vendu	2 299 032 m ³
Volume de service	10 000 m ³
Pertes	571 715 m ³
Rendement du réseau	82,7 %
Indice linéaire de pertes	3,0 m ³ /j/km
Les analyses	
Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	437
Nombre de prélèvements non-conformes sur les paramètres bactériologiques	11
Nombre de prélèvements non-conformes sur les paramètres physico-chimiques	2
Le patrimoine	
Taux moyen de renouvellement réseau	0,27 %
Indice de connaissance de la gestion patrimoniale	115
Le coût du service de l'eau	
Prix de l'abonnement annuel HT	43 €
Prix du m ³ moyen HT pour 120 m ³	1,86 €
Montant des taxes et redevances pour 1m ³	0,46 €
Prix du m ³ moyen TTC pour 120 m ³	2,32 €
Les données financières	
Montants financiers HT des travaux engagés	2 969 067,06 €
Montants des subventions	687 020,00€
Encours de la dette au 31/12/2023	1 046 105,06 €
Montant remboursé en capital	174 873,12 €
Montant remboursé en intérêts	42 176,14 €
Amortissements	818 465,55 €

Origine de la ressource en eau et patrimoine

L'alimentation en eau potable des 17 communes de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie repose sur plusieurs ressources. Une partie provient de captages et de forages situés dans le périmètre de la Communauté de Communes, tandis qu'une autre partie provient de captages situés en dehors du périmètre mais appartenant à la Communauté de Communes. En complément, une partie de l'eau est achetée à d'autres collectivités pour répondre aux besoins des habitants.

- La ressource exploitée appartenant à Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie : Elle comporte 5 forages, 29 captages et 48 réservoirs d'une capacité variant de 50 à 500m³.
- La ressource importée sur le territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : Les collectivités qui fournissent de l'eau à la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie sont :
 - Grand Annecy,
 - Grand Lac,
 - Syndicat Intercommunal des Eaux de Bellefontaine Semine.

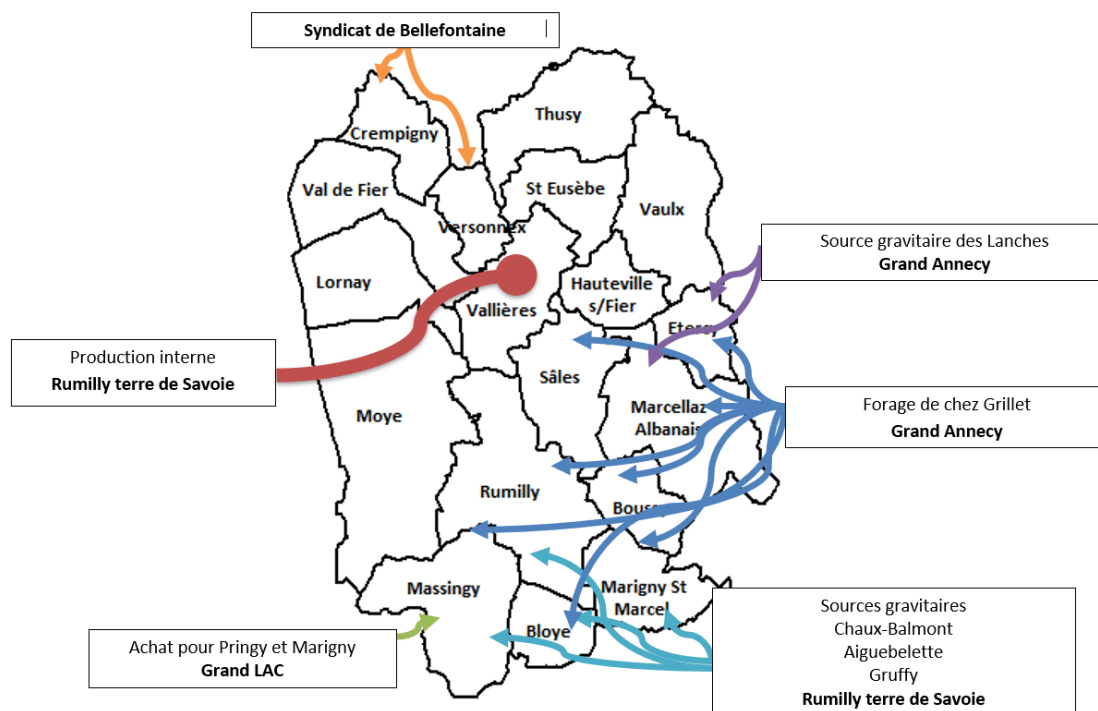
*Localisation des forages (F), captages (C) et réservoirs (R) dans le périmètre de la
Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie*



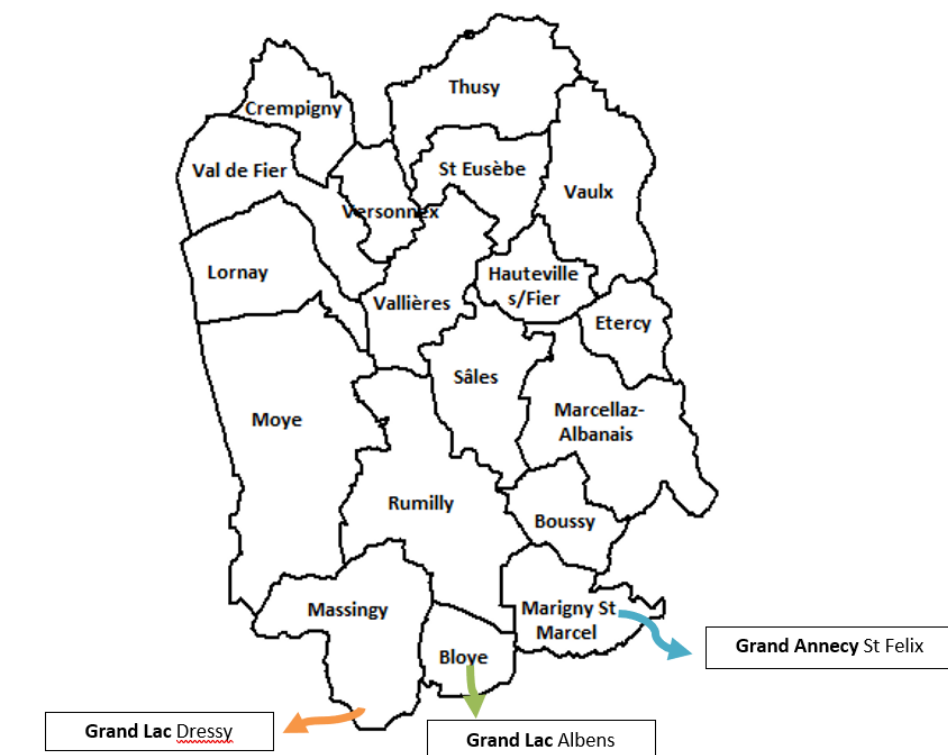
Légende

Limites communales	chambre de régulation	drain de captage	réservoir
captage	chambre de répartition	forage	station de pompage

Importations d'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie



Exportations d'eau potable du territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie



Volumes et rendement du réseau

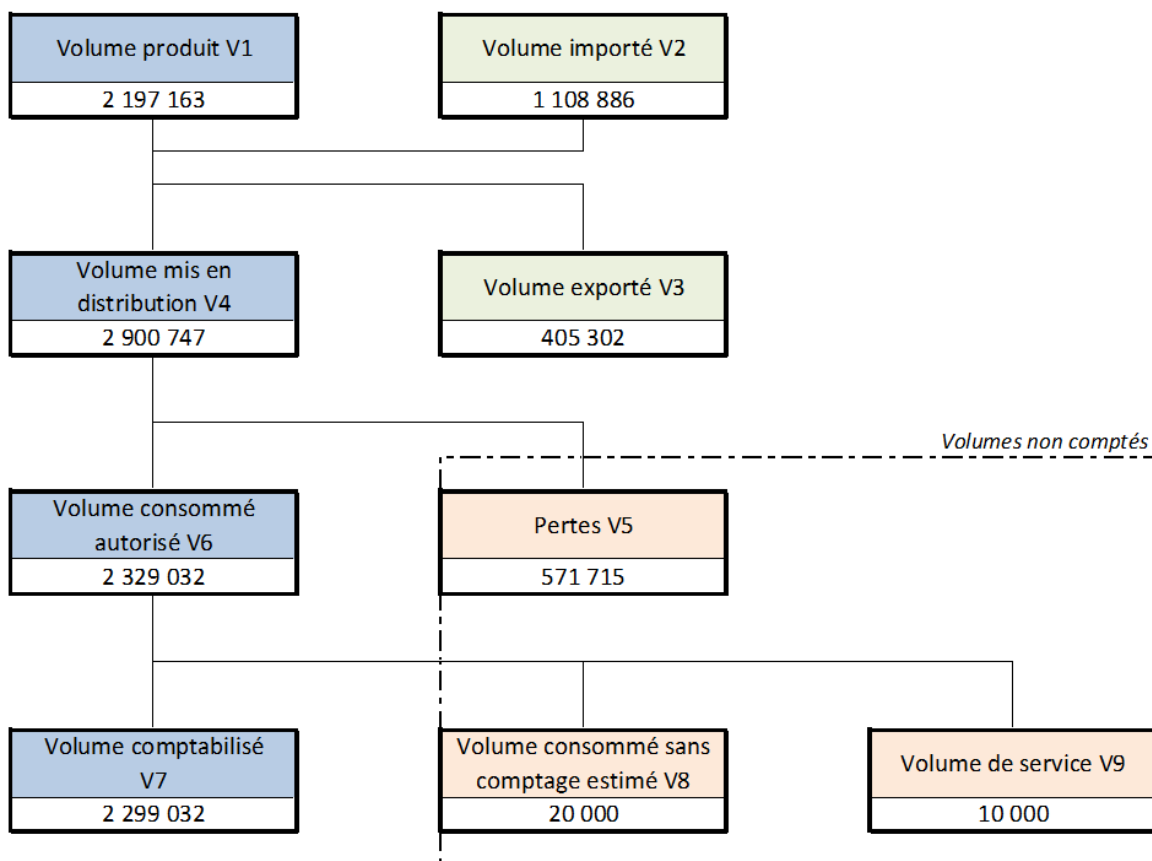
a. Volumes prélevés

3)

Commune	Ressource	2023 (m³)
RUMILLY	Forage de Madrid	11 662
MOYE	La Diau Rumilly	35 096
RUMILLY	Broise	0
VIUZ LA CHIESAZ	Lanches	234 039
CHAVANOD	Chez Grillet	690 423
CREMPIGNY	Bellefontaine	52 442
CHINDRIEUX	Rigolet (réservoir Grillot 500)	663
CHINDRIEUX	Rigolet (Marigny-Pringy)	11 381
ALLEVES	Aiguebelette	282 819
GRUFFY	Gruffy	673 032
ANNECY-	Chaux	422 988
VAULX	Les Agotines	126 451
VAL DE FIER	Sous Chemiguet	104 900
HAUTEVILLE	Bioley	75 197
MOYE	Lachat	64 780
THUSY	Sallongy	54 730
SALES	Rosset et Contentenaz	35 498
LORNAY	Le Crêt	51 799
MARCELLAZ ALBANAIS	La Rue	67 562
VALLIERES	Gruyère	45 009
VALLIERES	Gaudin Ducret	83 935
BOUSSY	Peignat	27 607
VALLIERES	Novel	27 473
SAINT EUSEBE	Palaisu	33 411

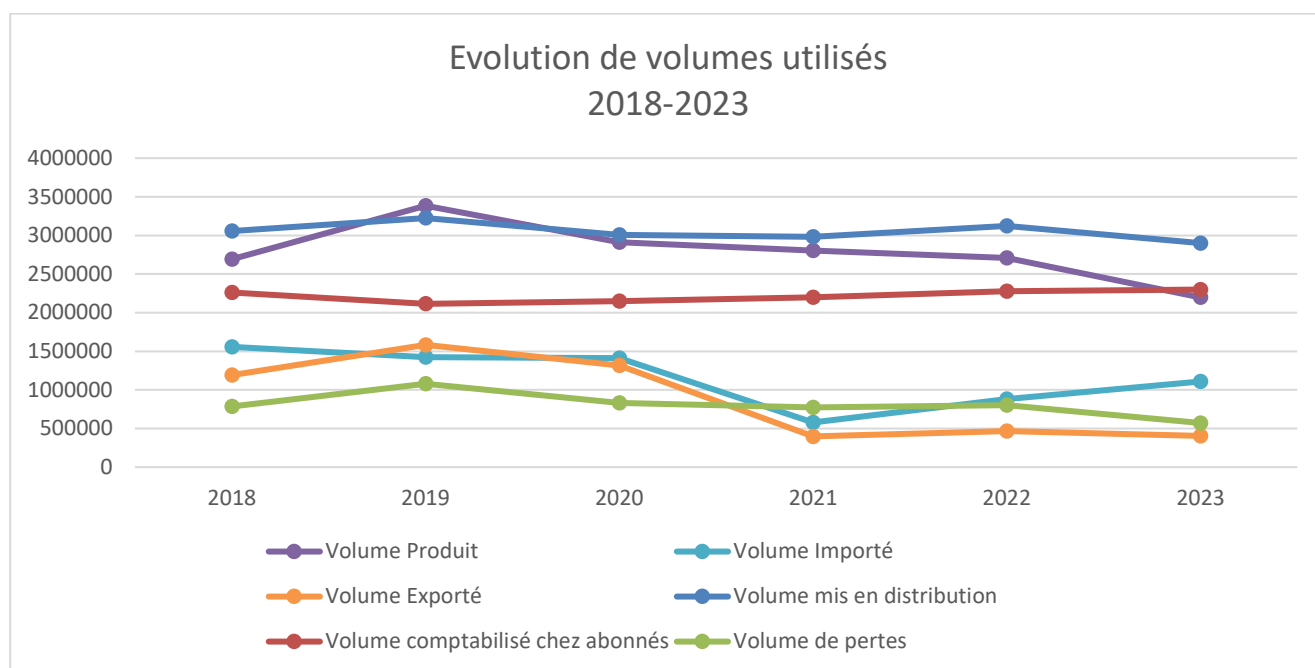
VALLIERES	Thusel	15 722
VAULX	Seulthier	17 336
MOYE	La Diau	4 800
THUSY	La Léchère	12 496
VAULX	Le Gorget/le Biolley	8 921
MASSINGY	Savary	0
BOUSSY	Pré Long/ Lachenaz	0
HAUTEVILLE	Hôpital	9 978
VAL DE FIER	Les Vignes	3 073
VAULX	Apremant et Fresnes	0
HAUTEVILLE	Gaudon	0
CREMPIGNY	Crempigny	0
MASSINGY	Emonet	0
VAL DE FIER	Chavanne	0
Volume prélevé total		3 285 223

b. Volumes utilisés (en m³)



c. Historique des volumes utilisés (m³)

Année	Volume Produit m³	Volume Importé m³	Volume Exporté m³	Volume mis en distribution m³	Volume comptabilisé chez abonnés m³	Volume de pertes m³	Volume sans comptage m³	Volume de service m³
2018	2 692 577	1 557 205	1 193 359	3 056 423	2 262 263	784 964	8 321	9 196
2019	3 384 245	1 423 700	1 583 317	3 224 628	2 114 143	1 079 534	20 975	9 976
2020	2 912 727	1 410 599	1 316 382	3 006 944	2 149 712	832 367	10 615	14 250
2021	2 802 986	579 018	398 490	2 983 514	2 199 904	774 595	0	9 015
2022	2 706 887	882 003	467 121	3 121 769	2 277 000	803 423	13 510	27 836
2023	2 197 163	1 108 886	405 302	2 900 747	2 299 032	571 715	20 000	10 000



La forte augmentation, des volumes produits et exportés observée à partir de 2018 est due à l'intégration de l'ex Syndicat de la Veïse au patrimoine de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

La distribution

4)

a. Performance du réseau

En 2023, le rendement du réseau (P104.3) est de **82,7 %**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.

Cet indicateur et son évolution reflètent l'efficacité des actions de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Rendement-seuil « Grenelle 2 2020	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement	68.8 %	81.7%	77.1%	80.4%	77,1%	77,2 %	82,7 %

Rendement du réseau de distribution, en % : (volume consommé autorisé + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Rendement-seuil Grenelle 2 : seuil de rendement à ne pas dépasser compte tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012.

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et

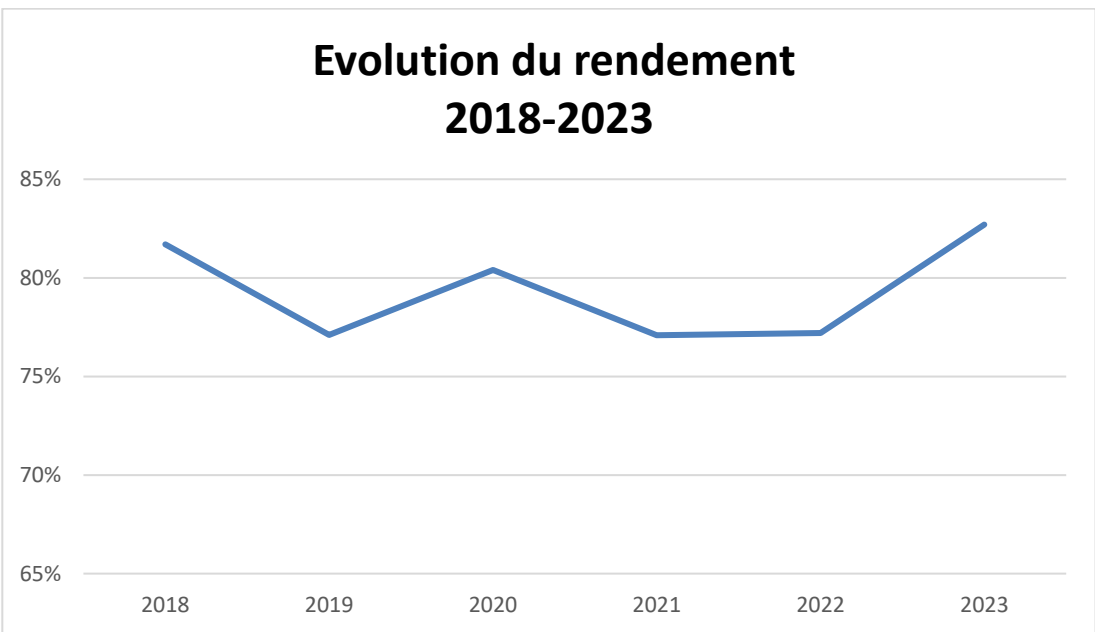
l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

Si ce rendement minimum n'est pas atteint la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement.

Les valeurs à partir de 2018 dépassent donc le seuil Grenelle 2, et reflètent la situation d'un territoire étendu à composante rurale (plus de 500 km de réseau). Les valeurs depuis 2021 sont toutefois imprécises et présentent une rupture de sa période de calcul avec les années passées : nécessaire modification de calendrier de relève du au changement de mode de gestion en milieu d'année, qui n'a pas permis d'effectuer la relève sur une période suffisamment courte.

Ce rendement reste perfectible et est un objectif de qualité de service.



b. Indice linéaire de pertes en réseau

En 2023, l'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) est de **3 m³/j/km**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ILP	4,29	5,90	5,55	5,29	5,5	3,0

5)

Indice exprimé en m³/j/km

L'indice linéaire de pertes en réseau (ILP) est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Les indicateurs de qualité

a. Traitement de l'eau

Les unités de distributions sont traitées majoritairement à l'aide d'ultra-violets.

COMMUNE/NOM DU SITE	TRAITEMENT
Crempigny : Réservoir de Crempigny	Ultra-violets
Hauteville sur Fier : Réservoirs du Bioley et de Hautevillette	Ultra-violets et Chlore
Sâles : réservoirs de Contentenaz et de chez Nanche	Ultra-violets, Chlore et Charbon actif
Thusy : Stations de pompage de Sallongy et de la Léchère	Ultra-violets
Vallières : Réservoirs d'Ensiblet bas et de Verlioz haut	Ultra-violets
Vaulx : Pompage de Vedernaz Les réservoirs d'Apremant du Bioley et du Seulthier.	Ultra-violets et Chlore
Moye : Réservoir du Lachat,	Chlore
Massingy : les Griots 500,	Ultra-violets et Chlore
Moye : Réservoir du Lachat,	Chlore
Rumilly : Réservoir de La Ratte	Chlore
Rumilly : Puits de Madrid	Charbon actif et chlore
Vallières : Forage sous Chemiguet	Chlore

Les volumes d'eau importés sont également traités : les communes d'Etercy, Marcellaz-Albanais, Marigny St Marcel et Bloye-Massingy aux Ultra-Violets et Versonnex Ultrafiltration + Chlore.

b. Qualité de l'eau distribuée

Le suivi sanitaire de l'eau comprend à la fois, la surveillance exercée par l'exploitant responsable de la production et de la distribution de l'eau, et le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'agence régionale de santé (ARS).

Le bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau distribuée établi par l'ARS fait apparaître les points principaux suivants :

- La bonne qualité bactériologique des eaux distribuées, avec 96,1% des analyses conformes
- La bonne qualité physico-chimique des eaux distribuées, avec 99,4% des analyses conformes
- Taux de conformité des analyses microbiologiques

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

Il est calculé ainsi :

$$x = \left(\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques}} \right) \times 100$$

En cas d'analyses non conformes, diverses mesures peuvent être prises : avertissement de la population, recherches des causes, purges sur le réseau et traitements correctifs.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité des analyses microbiologiques	95,80%	95,30%	96,60%	95,9%	98,8%	96,1%

- Taux de conformité des analyses physico-chimiques

Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.

Il est calculé ainsi :

$$y = \left(\frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques}} \right) \times 100$$

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité des analyses physico-chimiques	98.75%	100%	100%	99,5%	99,6%	99,4%

Les traitements peuvent être améliorés pour atteindre un objectif de 100 % :

- Améliorer la fiabilité de fonctionnement de nos traitements,
- Mettre en place des traitements pour les ressources non traitées actuellement.

c. Indice d'avancement de la protection de la ressource

Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service des Eaux mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

Indice	Signification de l'indice
0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Indice d'avancement de la protection de la ressource : moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource ; toutes les ressources sont prises en compte, y compris celles non gérées par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation.

Les actions de protection de la ressource sont engagées par la Communauté de Communes sur le long terme, qui poursuit les procédures nécessaires à l'acquisition des terrains des périmètres de protection.

Indice d'avancement de protection pour chacune des ressources utilisées

<i>Commune</i>	<i>Ressource</i>	<i>Volume prélevé m³</i>	<i>Proportion du volume prélevé</i>	<i>Indice d'avancement de protection de la ressource</i>	<i>Indice de protection pondéré par le volume utilisé</i>
CHAVANOD	Chez Grillet	690 423	21,0 %	80 %	16,8 %
ALLEVES	Aiguebelette	282 819	8,6 %	60 %	5,2 %
GRUFFY	Gruffy	673 032	20,5 %	60 %	12,3 %
SEYNOD	Chaux	422 988	12,9 %	60 %	7,7 %
RUMILLY	Forage de Madrid	11 662	0,4 %	80 %	0,3 %
VAULX	Les Agotines	126 451	3,8 %	80 %	3,1 %
	LANCHES (Grand Annecy)	234 039	7,1 %	80 %	5,7 %
VAL DE FIER	Sous Chemiguet	104 900	3,2 %	80%	2,6 %
HAUTEVILLE	Bioley	75 197	2,3 %	60%	1,4 %
MOYE	Lachat	64 780	2,0 %	80%	1,6 %
THUSY	Sallongy-Maltrait	54 730	1,7 %	80%	1,3 %
SALES	Rosset et Contentenaz	35 498	1,1 %	80%	0,9 %
LORNAY	Le Crêt	51 799	1,6 %	60%	0,9 %
	SYNDICAT DE BELLEFONTAINE	52 442	1,6 %	60%	1,0 %
MARCELLAZ ALBANAIS	La Rue	67 562	2,1 %	80%	1,6 %
VALLIERES	Gruyère	45 009	1,4 %	80%	1,1 %
MOYE	La Diau Rumilly	35 096	1,1 %	60%	0,6 %
VALLIERES	Gaudin Ducret	83 935	2,6 %	80%	2,0 %
RUMILLY	Broise	0	0 %	60%	0,0 %
BOUSSY	Peignat	27 607	0,8 %	80%	0,7 %
VALLIERES	Novel	27 473	0,8 %	80%	0,7 %
SAINT EUSEBE	Palaisu	33 411	1,0 %	80%	0,8 %
VALLIERES	Thusel	15 722	0,5 %	80%	0,4 %
VAULX	Seulthier	17 336	0,5 %	80%	0,4 %
MOYE	La Diau	4 800	0,1 %	80%	0,1 %
THUSY	La Léchère	12 496	0,4 %	80%	0,3 %
	RIGOLET (Grand Lac)	12 044	0,4%	80%	0,3 %
VAULX	Le Gorget/le Biolley	8 921	0,3 %	80%	0,2 %
MASSINGY	Savary	0	0 %	80%	0.0%
BOUSSY	Pré Long/ Lachenaz	0	0 %	80%	0.0%
HAUTEVILLE	Hôpital	9 978	0,3 %	40%	0,1 %
VAL DE FIER	Les Vignes	3 073	0,1 %	60%	0.1%
VAULX	Apremant et Fresnes	0	0 %	80%	0 %
HAUTEVILLE	Gaudon	0	0 %	40%	0.0%
CREMPIGNY	Crempigny	0	0 %	40%	0.0%
MASSINGY	Emonet	0	0 %	80%	0.0%
VAL DE FIER	Chavanne	0	0 %	60%	0.0%
TOTAL		3 289 223	100%		70,2 %

Connaissance et entretien du patrimoine

a. Indice de connaissance des installations et plan de renouvellement

Cet indice de connaissance, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées du service exigé par la réglementation au 31/12/2013, donc à compter de l'exercice 2013

6)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)	107,5	107,5	107,5	107,5	96	115

b. Taux moyen de renouvellement du réseau

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

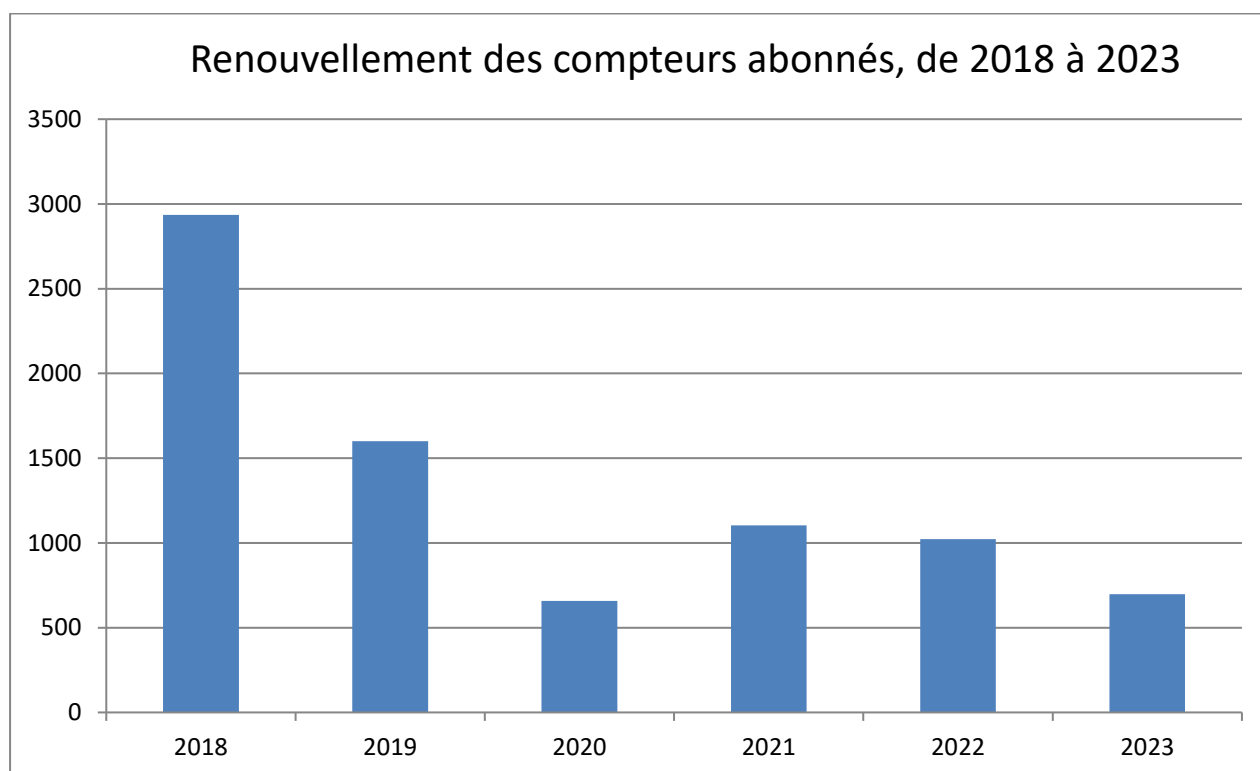
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de renouvellement annuel	0.48 %	0.50 %	0,43 %	0,38 %	0,26 %	0,27 %

Note : le taux moyen de renouvellement sur l'ensemble de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est calculé en proratisant les taux « Régie » et « DSP » par le linéaire de réseau de chacun des deux secteurs sur les 5 dernières années.

En 2023, des opérations de création et de renouvellement de réseaux d'eau potable ont eu lieu :

- Rumilly : « Les berges » création de 110 ml de réseaux
- Thusy : « La combe » renouvellement de 18 branchements et création d'un branchement
- Hauteville sur Fier : « le Vernay » renouvellement de 55ml de réseau
- Hauteville sur Fier « les Onges » : renouvellement de 660ml
- Boussy « Vers Nanche » dévoiement de 65ml de réseau
- Rumilly « RD910 » : renouvellement de 1500ml et extension par maillage de 350ml avec reprise de 18 branchements

c. Renouvellement des compteurs



Un compteur doit être un dispositif fiable, c'est pourquoi l'arrêté du 06 mars 2007 rend obligatoire « le contrôle des compteurs d'eau froide en service ». On estime qu'il faut changer les compteurs tous les 15 ans environ afin de garantir la fiabilité du dispositif et éviter son altération, soit 1/15ème du parc compteur chaque année.

Ce renouvellement vise à améliorer la qualité du service rendu auprès des usagers, à garantir le bon fonctionnement des compteurs et ainsi sécuriser les installations.

En 2023, 3,74 % du parc compteur a été renouvelé.

Depuis 2015 (hors Rumilly), la Communauté de Communes déploie des compteurs équipés de têtes émettrices. Cette nouvelle génération de compteurs permet de relever à distance les informations (index ou incident) par radio. Ce dispositif facilite les opérations de relève, fiabilise la transmission des données d'index et améliore le traitement de factures. Sur le secteur Rumilly, la totalité des compteurs sont équipés de têtes émettrices depuis 2008/2009.

En 2023, 98,40 % des compteurs sont équipés de têtes émettrices.

d. Suppression des branchements en plomb

D'après la réglementation, l'eau potable ne doit pas contenir une concentration de plus de 10 µg/l de Plomb. Au-delà, les canalisations en plomb, branchements publics, doivent être remplacés. En 2023, 5 branchements en plomb ont été repérés et renouvelés.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rumilly Terre de Savoie	7	0	0	2	2	5

Tarification de l'eau

a. Volumes facturés

	2020	2021	2022	2023
7) Total du volume facturé m ³	2 149 712	2 199 904	2 277 000	2 299 032

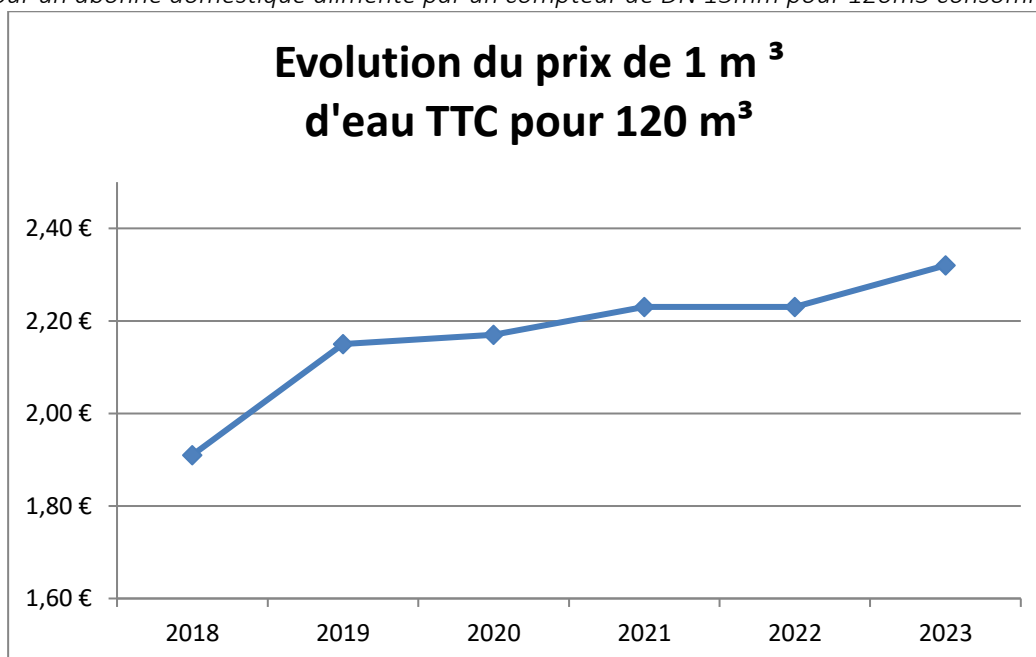
b. Evolution du prix du m³ TTC pour 120 m³

Chaque année, les tarifs sont votés par le Conseil Communautaire. Les tarifs comprennent une partie fixe (abonnement), fonction du calibre du compteur et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les tarifs d'eau potable applicables en 2023 résultent des décisions prises par le conseil communautaire du 19 décembre 2022.

Les tarifs applicables sont les suivants (ces tarifs intègrent les taxes, redevances agence de l'eau et les parts fixe et proportionnelles).

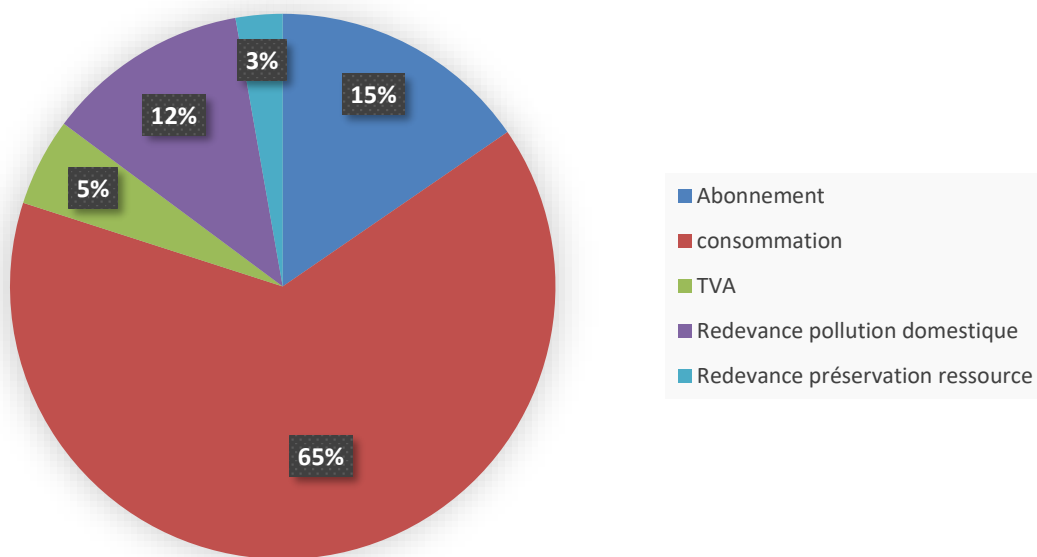
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
€ TTC/m ³	1,91 €	2,15 €	2,17 €	2,23 €	2,23 €	2,32 €

Pour un abonné domestique alimenté par un compteur de DN 15mm pour 120m³ consommés.



c. Composantes d'une facture d'eau potable de 120 m³

Décomposition du prix de l'eau 2023



Pour un abonné domestique alimenté par un compteur de DN 15mm

d. Facture type

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Tarifs		
Abonnement (DN 15mm)	43,00	45,37
Prix du m3	1,42	1,50
Volume (m³)	120	120
TOTAL HT	213,40	225,37
	Taxes et redevances	
Taux de TVA abonnement	5,5%	5,5%
TVA	11,73	12,40
Préservation de la ressource (Agence de l'Eau)	0,0645	0,0645
Pollution domestiques (Agence de l'eau)	0,28	0,28
Soit	2,27	2,27
TOTAL DES TAXES	14,00	14,67
TOTAL TTC (en €)	268,75	281,38

Facture type pour un compteur de DN 15mm

e. Recettes d'exploitation

2023	
Vente d'eau aux abonnés (part variable)	2 493 414,23 €
Location compteur (part fixe)	696 298,14 €
Redevance pollution (à reverser à l'agence de l'eau)	274 403,36 €
Redevance prélèvement (à reverser à l'agence de l'eau)	108 759,51 €
Travaux	21 450,00€
Total recettes collectivité	3 594 325,24 €

Financement des investissements

a. Montant des travaux réalisés

	2020	2021	2022	2023
Montant des travaux engagés	1 232 437,31 €	1 483 932,29 €	965 125,10 €	2 969 067,06 €
Montant des subventions	296 053,52 €	202 556,00 €	165 974,89 €	687 020,00 €

Des travaux de renouvellement, maillage, extension et reprise de branchements ont été initiés tels que détaillés dans le paragraphe de connaissance patrimoniale précédemment.

Egalement, la création d'une unité mobile de traitement suite à la pollution détectée par la PFAS sur la ressource du puits de Madrid a été construite en 2023 et mise en service en décembre 2023.

b. Tableau des amortissements

	2020	2021	2022	2023
TOTAL	899 375,99 €	827 734,13 €	837 535,48 €	818 465,55 €

c. Durée d'extinction de la dette

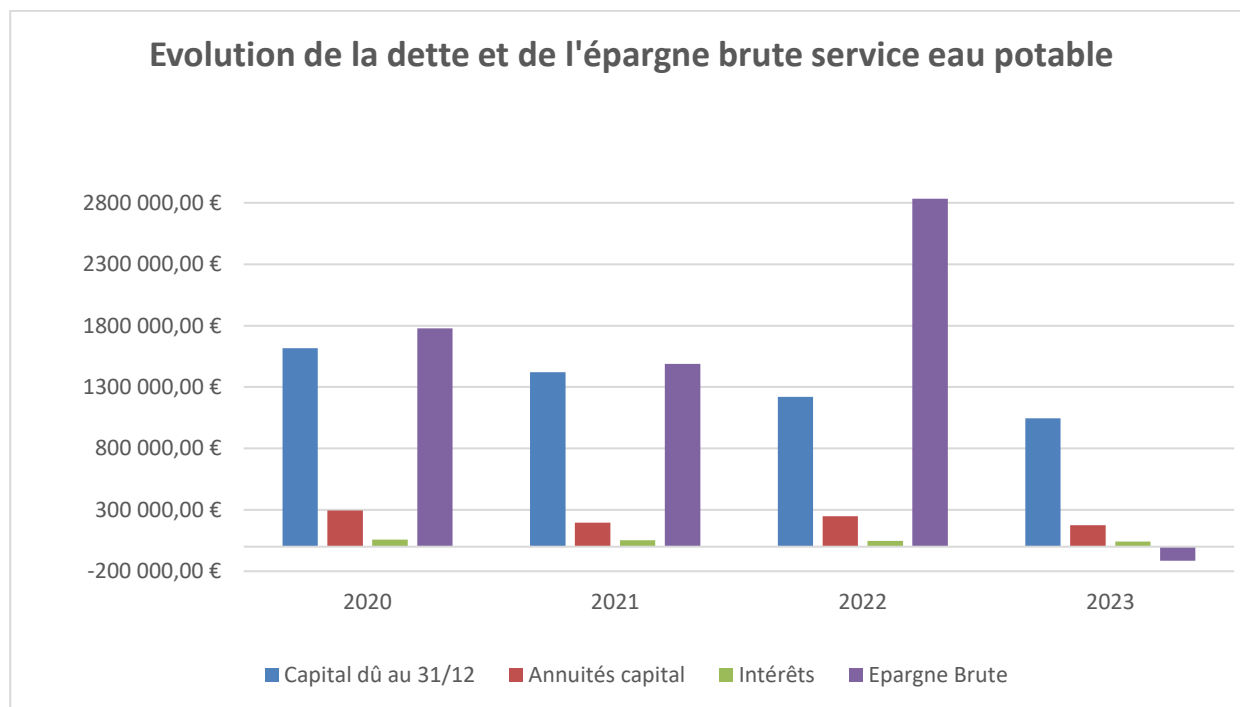
	2020	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette	0,91	0,95	0,43	-9,08

	2020	2021	2022	2023
Capital dû au 31/12	1 616 458,95 €	1 421 027,27 €	1 220 978,18 €	1 046 105,06 €
Annuités capital	296 053,52 €	195 431,68 €	247 613,77 €	174 873,12 €
Intérêts	57 878,32 €	52 766,09 €	47 564,68 €	42 176,14 €
Epargne Brute	1 777 129,97 €	1 488 649,72 €	2 833 753,63 €	-115 163,71 €

La durée d'extinction de la dette s'appuie sur le bilan financier de l'année afin de donner une approximation du nombre d'années restantes pour rembourser la totalité des emprunts et de leurs intérêts.

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/23}}{[\text{Recettes réelles} - \text{Dépenses réelles}]} = \frac{1\,046\,105\,€\,06}{4\,122\,960\,€\,83 - 4\,238\,124\,€\,54} = -9,08 \text{ ans}$$

En 2023, l'encours de la dette est négatif. Ceci s'explique par des recettes 2023 réelles inférieures aux dépenses du service. Les difficultés rencontrées lors des premiers exercices de relève/facturation ont induit un rattachement des recettes de facturation 2022 trop important par rapport à la réalité, induisant une baisse des recettes de 2023.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les chiffres clés

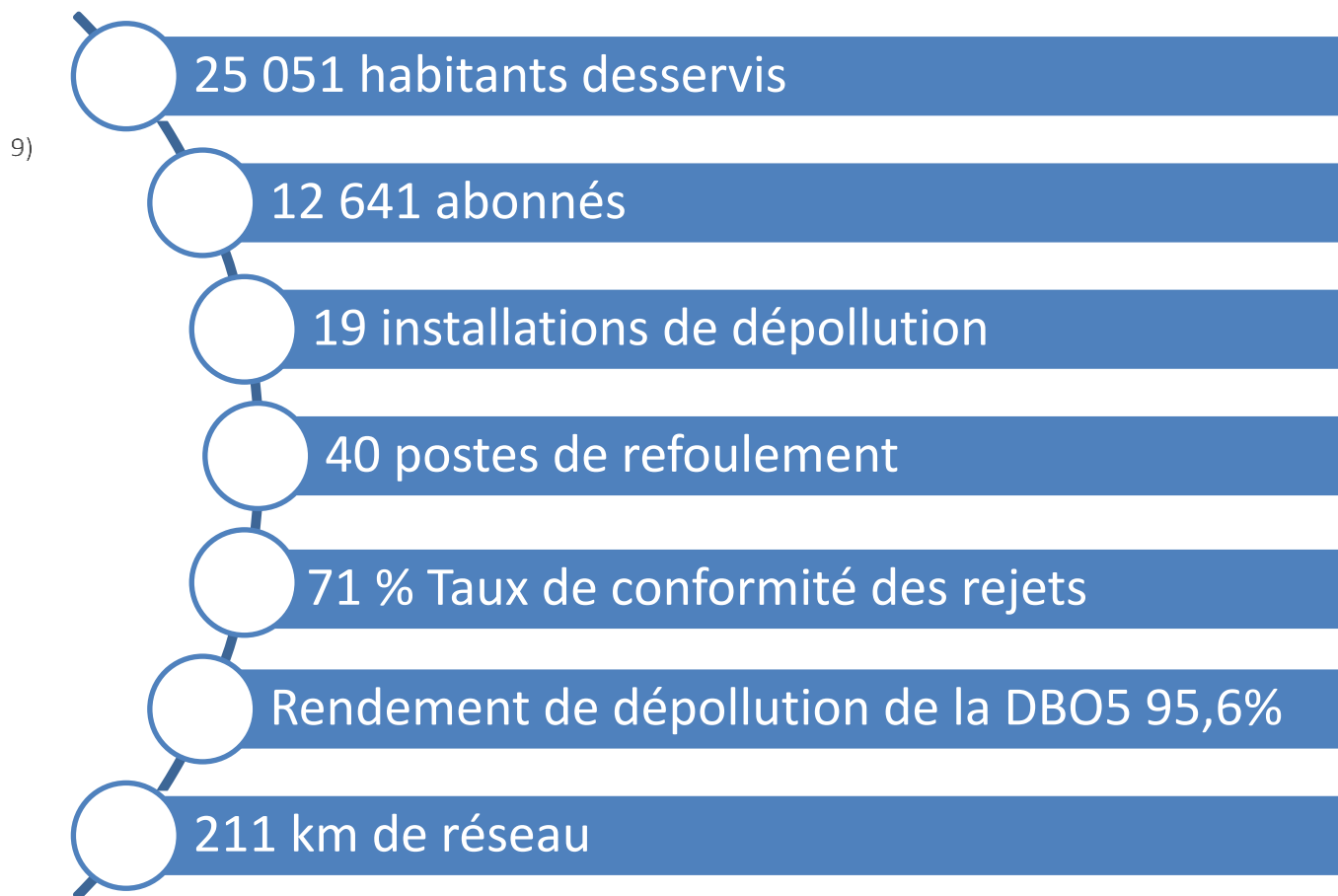


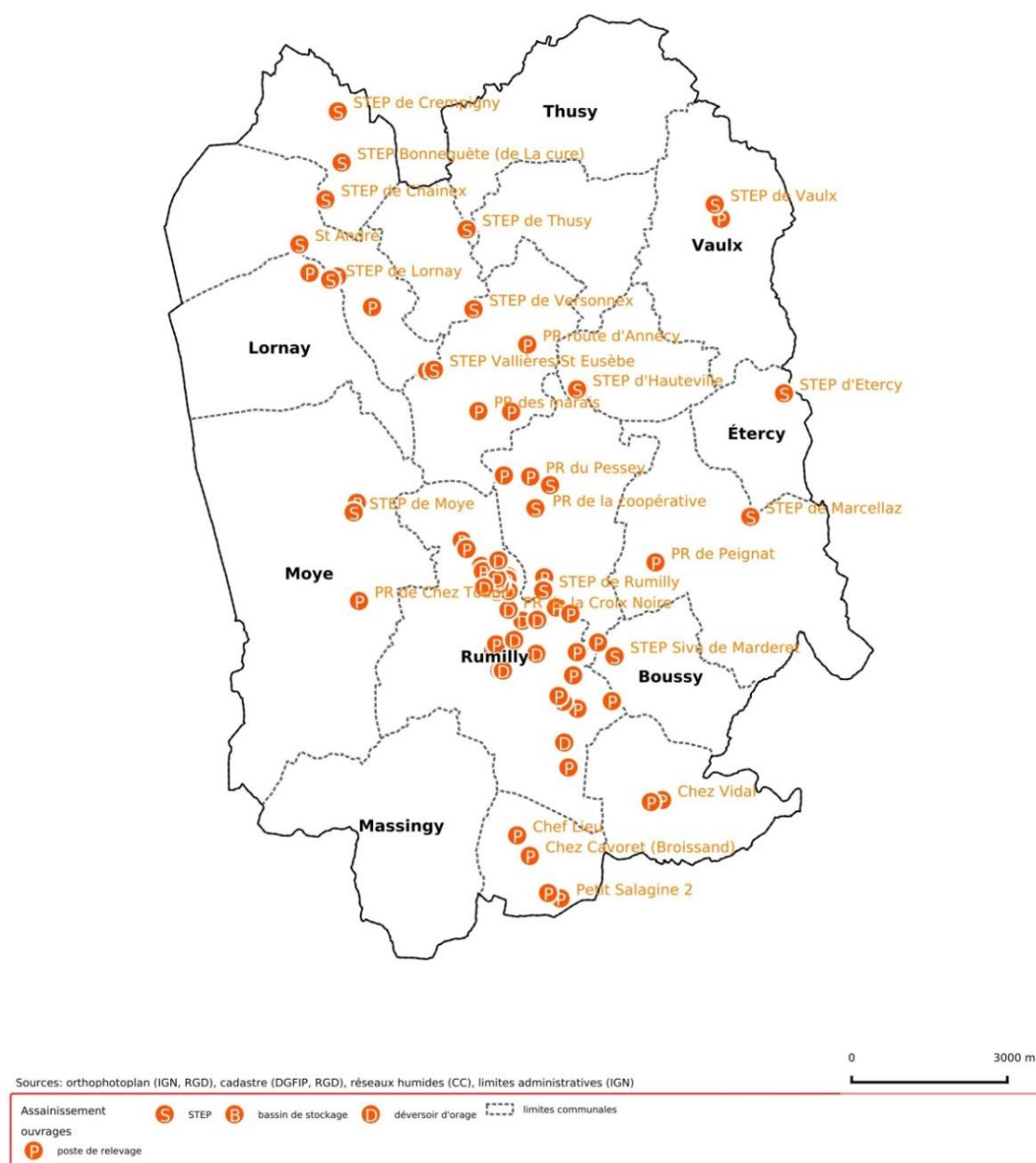
Tableau récapitulatif des indicateurs : assainissement collectif

Volumes facturés	1 334 145 m ³
Stations d'épuration à Macrophytes	10
Stations d'épuration à boues activées à culture fixes	2
Station d'épuration à boues activées	2
Stations d'épuration à filtre à sable	3
Stations d'épuration filtre coco	2
Conformité des effluents	71 %
Rendement de dépollution de la DBO ₅	95,6 %
Indice de connaissance de la gestion patrimoniale	87
Taux de boues évacuées selon filières conformes	100%
Taux de points noirs du réseau de collecte	3,8 %
Taux moyen de renouvellement	0,15 %

Tarification	
Prix de l'abonnement euros HT	30,60 €
Prix du m ³ moyen HT pour 120 m ³	2,85 €
Prix du m ³ moyen TTC pour 120 m ³	3,32€
Recettes	
Traitement des eaux usées	2 341 577,80 €
Abonnement	322 577,56€
TOTAL	4 336 000,05 €
Montant financiers	
Montants financiers HT des travaux engagés	818 465,55 €
Montants des subventions	220 775,02 €
Etat de la dette du service	
Encours de la dette au 31/12/2023	3 416 067,49 €
Montant remboursé en capital	475 8687,85 €
Montant remboursé en intérêts	148 065,21 €
Amortissement	
Amortissements	892 430,42 €

Caractéristiques générales

10)



Les effluents de Bloye, Marigny-Saint-Marcel, Rumilly, Sales en partie, mais aussi du secteur industriel d'Alby-sur-Chéran, sont envoyés à la station d'épuration de Rumilly.

Connaissance et entretien du patrimoine

a. Réseaux

- Les branchements

Chaque immeuble est raccordé au réseau d'assainissement par un branchement caractérisé par un regard relié au collecteur principal par une canalisation. L'abonné raccorde ses installations à cette boîte de branchement installée en limite de propriété.

- **La collecte des eaux usées**

Les eaux usées au droit des branchements sont collectées et acheminées par des réseaux de collecte vers les stations d'épurations.

Il existe deux types de réseau :

- Les réseaux unitaires : les eaux usées et les eaux pluviales sont regroupées. Ce système est le plus ancien. Il présente l'inconvénient de court-circuiter une partie de la charge polluante de la station d'épuration par temps de pluie. Les à-coups hydrauliques liés aux flux d'eaux pluviales compliquent la bonne gestion de la station d'épuration et minorent ses performances épuratoires.
- Les réseaux séparatifs : les eaux usées sont captées dans un réseau et les eaux pluviales dans un réseau différent. En temps de pluie, les eaux usées ne risquent plus d'être court-circuitées et vont toutes en station d'épuration.

Sur le territoire, la majorité du linéaire de réseau est séparatif (94,17%).

LINEAIRE ET TYPOLOGIE DES RESEAUX	
Type de réseau	Total (km)
Réseaux séparatifs	198,55
Réseaux unitaires	12,45
Total	211

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance des installations	54	54,9	54,9	54,9	37	87
Régie	80	80	80			
DSP	28	29	29			

* pondéré par le volume d'effluents traités

Cet indice a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

Les points à améliorer sont la localisation des interventions sur plans, la localisation des branchements d'eaux usées, ainsi que la connaissance de l'altimétrie des réseaux. Sur le secteur anciennement en DSP(Rumilly), la connaissance de l'âge des réseaux est également à améliorer.

- **Création de nouveaux réseaux**

En 2023, les créations de réseaux correspondent à des programmes pour améliorer la desserte en eaux usées, prévue au schéma directeur d'assainissement et dans le cadre de projets immobiliers :

- Rumilly : « Les berges » 110 ml
- Hauteville-sur-Fier : « Glandon » 210 ml

- Thusy : « La combe » 900 ml réseau gravitaire et 750ml de refoulement
- Marigny-Saint-Marcel : « Route du Chéran » 60 ml
- Rumilly : « Route de Cessens » 230 ml

En 2023, 1.5 km de réseau a été créé, soit 0.7% du réseau total.

- **Taux de points noirs par km de réseau**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de points noirs par km de réseau	3,9%	3,8%	3,8%	NA	2,9 %	3,8 %
Régie	0	0	0	NA		
DSP	11,6	11,46	11,46	NA		

Les points noirs sont des sites structurellement sensibles qui se caractérisent par la répétition d'un dysfonctionnement. Ce taux est calculé en divisant le nombre de points noirs de l'unité de collecte par le linéaire de canalisations.

- 8 points noirs ont été curés plusieurs fois en 2023.
 - Rumilly : Route du Clergeon : Contre-pente sous le rond-point et présence de graisses.
 - Rumilly : Rue Edouard André : Réseau sous-dimensionné, grosses quantités de graisses, racines des platanes.
 - Rumilly : Rue de la Forêt : Problème de pente et présence de graisses.
 - Rumilly : Cité de la Salle : Présence de racine et contre-pente
 - Rumilly : Amont DO02, Place de la Manufacture : Réseau en contre-pente
 - Rumilly : Cité du Chéran : Contre-pente
 - Rumilly : Cité des Balmes : Changement de section.
 - Vaulx : Route de Sillingy : Présence de graisses et coude à 90°

- **Taux moyen de renouvellement du réseau**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement de réseau	0,22%	0,23 %	0,21 %	0,84 %	0,31 %	0,15 %

Cet indicateur représente le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

	Longueur totale de réseau (ml)	Renouvellement de réseau sur 5 ans (ml)					TOTAL (ml)	Taux moyen de renouvellement du réseau
		2019	2020	2021	2022	2023		
Régie	134 660	117,5	25					
Rumilly	71 290	0	0					
TOTAL	205 950	117,5	25	543	864,8	0	1550,3	0,15 %

- **Entretien sur le réseau**

L'activité se concentre sur des travaux essentiellement curatifs et d'amélioration du fonctionnement des ouvrages de collecte.

Un curage préventif a été réalisé sur tous les postes de refoulement. Ce type d'intervention est réalisé annuellement.

L'entretien des réseaux et ouvrages en 2023 a concerné :

- curages de réseau pour un linéaire total de 4 191 ml, soit – 53 % qu'en 2022 :
 - 3 781 ml de préventif sur les eaux usées (-57%),
 - 410 ml de curatif sur les eaux usées (+115 %),
- 117 curages de PR (+48%),
- 53 opérations de curage sur des ouvrages de la station
- inspections caméra : un linéaire total de 516 ml (-11%)

b. Postes de refoulement

Le réseau est majoritairement gravitaire. Cependant, compte tenu de la topographie des communes, des postes de refoulement se sont avérés indispensables pour franchir certains points hauts. Ces postes sont de type préfabriqué ou en béton et sont équipés majoritairement de deux pompes. Ces ouvrages sont les suivants :

Commune	Nom
Bloye	Chef-Lieu Cimetière
	Chez Cavoret
	Petit Salagine 2
	Petit Salagine 1
Hauteville-sur-Fier	La Croix-Vers Fé
Lornay	PR Le Couer
Marcellaz Albans	PR Peignat
Moye	PR Chez Tounin
	PR Parmand
Marigny st Marcel	Chez Vidal
	Nant-Boré
Sales	PR Provonges
	PR Pessey
	PR Gaudin
	PR les îles
	PR Coopérative
Vallières sur Fier	PR la cola
	PR Verlioz
	PR Route d'Annecy
	PR les Marais
Vaulx	PR Cimetière

Rumilly	PR 1 Néphaz
	PR 2 Pont Neuf
	PR 3 Annexion
	PR 4 Stade
	PR 5 Pérouses
	PR 5Bis Dadon
	PR 6 Bouchet
	PR 8 Fuly
	PR 9 Karting
	PR 10 Clos des Balmes
	PR 13 La Rizièrè
	PR 15 Clergeon
	PR 19 Trélod
	PR Croix Noire
	PR Broise
	PR les Tennis
	PR les Griottiers
	PR Lavoir
	PR Eaux Vives

La télégestion de l'ensemble des postes de refoulement est continuellement mise à niveau, soit avec un changement de moyen de communication, soit avec la mise en place d'équipement pour les sites non équipés. En 2023, la majorité des sites (97%) est télégérée.

c. Stations d'épurations

La Communauté de Communes possède 19 stations d'épuration des eaux usées (STEP)

Communes	Site	Type	Capacité
Boussy	Boussy	Macrophytes	500 EH
	Bonneguête	Macrophytes	150 EH
Crempigny-Bonneguête	Chainex	Filtre à sable drainé	80 EH
	Crempigny	Macrophytes	150 EH
Etercy	Etercy	Macrophytes	450 EH
Hauteville sur Fier	Hauteville sur Fier	Macrophytes	600 EH
Lornay	Lornay	Boues activées	500 EH
Marcellaz-Albanais	Marcellaz -Albanais	Macrophytes	1 500 EH
Massingy	Massingy	Filtre à sable drainé	35 EH

Moye	Moye	Macrophytes	400 EH
Rumilly	Rumilly	Boues activées	32 000 EH
Sales	Les Ecorées	Filtre à sable drainé	-
Thusy	Thusy	Macrophytes	670 EH
Vallières sur Fier	Val de Fier	Boues activées	500 EH
	Saint André	Filtre coco	75 EH
	Vallières	Boues activées	3 800 EH
	Cité EDF	Filtre coco	120 EH
Vaulx	Vaulx	Macrophytes	600 EH
Versonnex	Versonnex	Macrophytes	500 EH

- Rendement de dépollution**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement de Dépollution de la DBO	98,25%	97,4 %	93,8%	NA	97%	95,6%
Régie	97,87%	97,3 %	94,9 %	NA		
DSP	98,40%	98,88 %	99 %	NA		

Les rendements donnent le pourcentage de pollution éliminée entre l'entrée et la sortie de la station d'épuration. Toutes les stations ont eu au moins un bilan 24h selon les arrêtés préfectoraux.

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	100	100	100	100	100	70

Cet indice permet d'évaluer la connaissance du service sur les rejets sans traitement au milieu naturel des équipements (trop plein des postes de relevage, déversoirs d'orage...). La note est de 70/120 pour l'ensemble du territoire.

Depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Vallières, le bassin d'orage d'entrée est équipé en système de télégestion. Les volumes passant au by-pass sont donc comptabilisés.

- **Taux de conformité des rejets de station**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité des rejets de station	89%	89%	79%	98 %	65 %	71 %
Régie	72%	71%	55%			
DSP	100%	100%	98 %			

On relève un taux de conformité de 71% pour l'ensemble des stations du territoire sur un total de 84 analyses dont 28 non-conformes.

Station de Rumilly :

52 analyses ont été réalisées dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire, dont 14 non-conformes.

Autres stations :

32 analyses effectuées conformément à la réglementation. 10 stations ont eu des analyses non-conformes. (Chainex, Etercy, Lornay, Marcellaz-Albanais, Moye, Thusy, Val de Fier, Vaulx, Versonnex, Saint André)

d. Boues

- **Taux des boues évacuées selon filières pérennisées**

Taux des boues évacuées selon filières pérennisées

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de boues évacuées selon filières pérennisées	100%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les stations à macrophytes n'ont pas besoin d'évacuer régulièrement leurs boues. Il n'y a pas eu de curages pendant l'année 2023.

Les sites concernés par le taux ci-dessous sont donc Lornay, Val de Fier, Vallières et Rumilly. Toutes les boues de ces stations ont été évacuées selon des filières pérennisées, Pour les stations de Lornay et Val de Fier, selon un plan d'épandage mis en œuvre avec des agriculteurs locaux pour les communes rurales.

Les boues de la Station de Rumilly 230,5 Tonnes de Matières Sèches et de Vallières 38 Tonnes de Matières Sèches, sont évacuées pour la totalité en compostage.

- **Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (T MS)	422,37	454,91	500,75	528	258	271
Régie	19,87	28,71	89,95			
DSP	402,5	426,2	410,8			

On observe une baisse de la production de boue, suite à des dysfonctionnements sur la filière boue.

Tarification et recettes

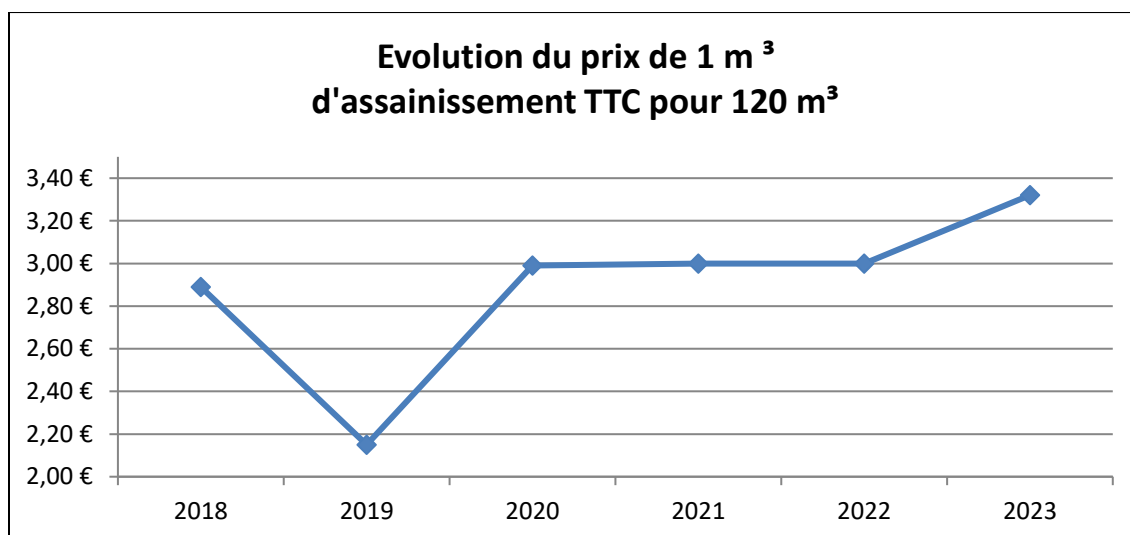
a. Volumes facturés en m³

	2020	2021	2022	2023
Total du volume facturé m ³	1 441 727	1 810 328	1 058 065	1 334 145

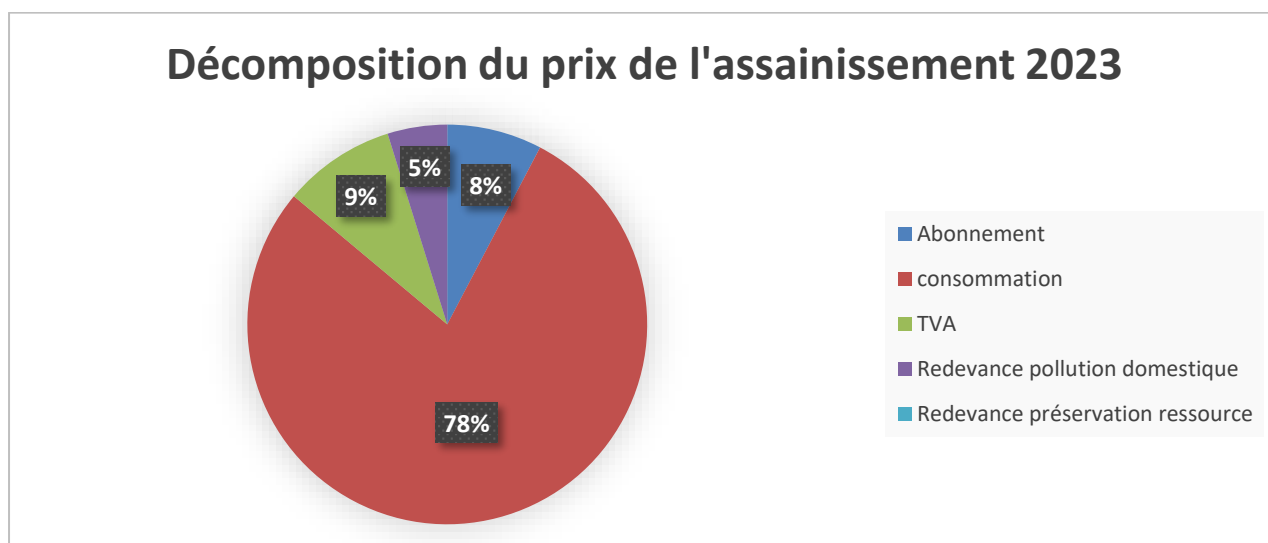
12)

b. Prix du service TTC au m³ pour 120 m³

	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Prix TTC du m ³ pour 120 m ³	2,86	2,90	2,99	3,00	3,00	3,32
Régie	2,89	2,96	2,98	3,004	3,004	3,316
DSP	2,84	2,84	2,99	2,996	NA	NA



c. Décomposition de la facture –type assainissement pour 120m³



d. *Facture type*

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Tarifs		
Abonnement	29,00	30,60
Prix du m3	2,33	2,60
Volume (m³)	120	120
TOTAL HT	279,60	342,60
	Taxes et redevances	
Taux de TVA abonnement	10%	10%
TVA	32,78	36,18
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	0,16	0,16
Soit	19,20	19,20
TOTAL DES TAXES	51,98	55,38
TOTAL TTC (en €)	360,58	397,98

e. *Recettes d'exploitation*

2023	
Redevance Assainissement (part variable)	2 341 577,80 €
Location compteur (part fixe)	322 577,56 €
Surtaxe DSP(Reversé à la Régie)	0 €
Redevance pollution (à reverser à l'agence de l'eau)	111 804,24 €
Travaux	1 404 256,00 €
Autres prestations de services	20 183,30 €
13) Produits exceptionnels (remboursements divers, pénalités perçues...)	135 601,15 €
Total recettes collectivité	4 336 000,05 €

Financement des investissements

a. *Montants des travaux réalisés*

	2020	2021	2022	2023
Montant des travaux engagés	1 232 437,31 €	1 483 932,29 €	955 960,09 €	818 465,55 €

Montant des subventions	285 941,29 €	202 556,00 €	104 377,00 €	220 775,02 €
-------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

b. Amortissements

	2020	2021	2022	2023
TOTAL	883 539,90 €	911 906,26 €	917 661,82 €	892 430,42 €

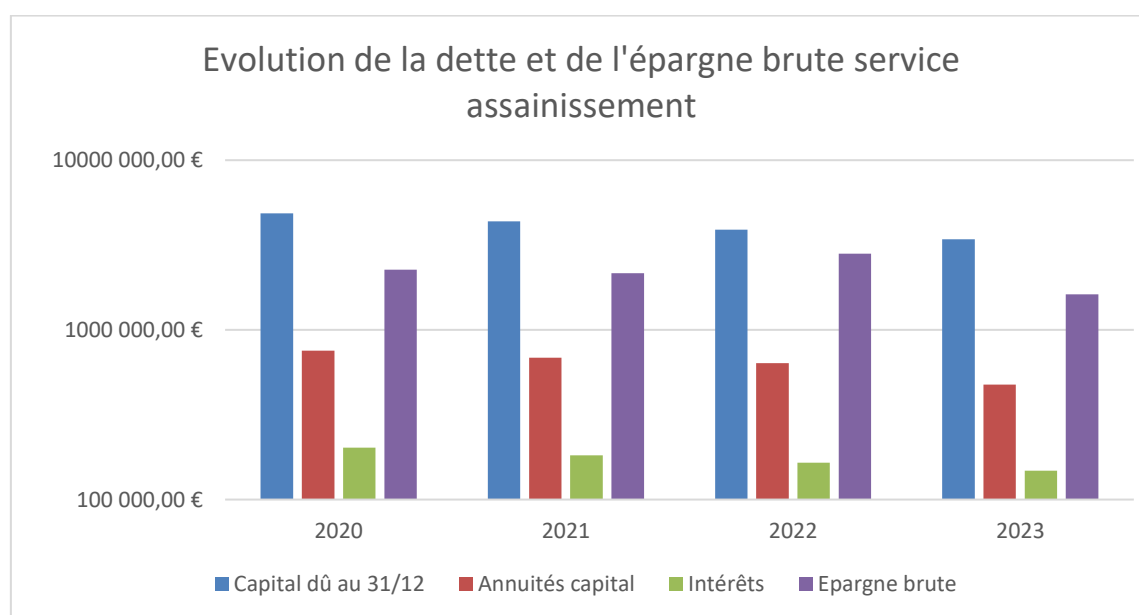
c. Durée d'extinction de la dette

	2020	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette	2,15	2,02	1,18	2,13

	2020	2021	2022	2023
Capital dû au 31/12	4 868 790,83 €	4 364 988,15 €	3 891 935,24 €	3 416 067,49 €
Annuités capital	754 395,30 €	686 197,67 €	637 752,47 €	475 867,85 €
Intérêts	201 826,78 €	182 394,99 €	164 699,66 €	148 065,21 €
Epargne brute	2 264 256,78 €	2 158 202,88 €	3 285 731,93 €	1 620 873,13 €

La durée d'extinction de la dette s'appuie sur le bilan financier de l'année afin de donner une approximation du nombre d'années restantes pour rembourser la totalité des emprunts et de leurs intérêts.

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/23}}{[\text{Recettes réelles} - \text{Dépenses réelles}]} = \frac{3\,416\,067,49\,€}{4\,466\,980,32\,€ - 2\,860\,395,87\,€} = 2,13 \text{ ans}$$



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les chiffres clés

	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	Indice de mise en œuvre de l'ANC	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %
14)	8 350	3 678	3 369	100	49,5

Caractéristiques générales

- a) Estimation du nombre d'installations d'assainissement non collectif et de la population desservie en 2023 (indicateur D301.0)
- 15)

Le parc d'installations d'assainissement non collectif est estimé à 3 369 installations.

La population desservie par le service public d'assainissement non collectif est évaluée à 8 350 habitants (Indicateur D. 301.0).

b) 1.3. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur est un indicateur descriptif qui renseigne sur l'organisation du SPANC et sur les prestations que ce service est susceptible d'assurer.

Caractéristiques	OUI	NON	NOTE
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations	30	0	30
B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0	0
TOTAL			100

La valeur de 100 permet de voir que la mise en place du SPANC de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est effective.

Bilan des contrôles depuis la création du service

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contrôle de conception	144	72	148	59	36	124	128	131	132	151	74	56
Contrôle de réalisation	51	46	40	47	77	44	60	55	63	84	65	56
Contrôle de diagnostic de l'existant	563	403	27	83	46	24	49	2	4	5	0	0
Contrôle de bon fonctionnement	17	26	32	70	125	127	167	242	41	41	24	17
Contrôle dans le cadre d'une vente							64	67	66	67	56	46
Instruction CU/DP							94	106	74	207	123	156
Total	775	547	247	259	284	319	562	603	380	555	342	331

Le sous-effectif du service a eu un impact sur le nombre de contrôles réalisés. Les contrôles de bon fonctionnement ont été limités aux demandes particulières d'usagers et aux études d'extension de réseau. Le service s'est concentré sur les contrôles de réalisation, de conception et de vente afin d'assurer la continuité de service.

17) Bilan technique des actions menées en 2023

Pour l'année 2023, le service a réalisé 331 contrôles :

	Conception		Réalisation		Diagnostic	Fonctionnement	Vente	CU/DP	Total
	PC	Réhab.	PC	Réhab.					
BLOYE	1	2	0	2	0	0	1	2	8
BOUSSY	1	1	1	2	0	0	0	16	21
CREMPIGNY	0	0	0	0	0	0	0	1	1
ETERCY	2	1	2	2	0	0	5	17	29
HAUTEVILLE/PIERRE	7	4	8	4	0	2	7	20	52
LORNAY	3	1	0	1	0	0	0	1	6
MARCELLAZ ALBANAIS	0	2	2	2	0	1	3	6	16
MARIGNY ST MARCEL	0	1	0	1	0	0	0	1	3
MASSINGY	0	4	0	3	0	5	5	17	34
MOYE	0	4	1	3	0	1	0	10	19
RUMILLY	2	4	4	3	0	1	7	6	27
ST EUSEBE	1	1	1	1	0	4	3	1	12
SALES	0	0	0	0	0	0	3	1	4
THUSY	1	5	0	5	0	2	5	18	36
VALLIERES-SUR-FIER	2	3	3	2	0	0	3	13	26
VAULX	1	2	1	2	0	1	1	23	31
VERSONNEX	0	0	0	0	0	0	3	3	6
Total	21	35	23	33	0	17	46	156	331

a) Contrôle de conception

Le contrôle de conception peut avoir lieu soit dans le cadre d'un permis de construire soit dans le cadre d'une réhabilitation d'une installation existante. Dans les deux cas, le SPANC vérifie la conception, le dimensionnement du projet et le positionnement sur la parcelle.

L'ensemble des contrôles de conception ont été réalisés sur 14 communes du territoire et à 29 % ce contrôle a lieu lors d'une demande de permis de construire.

Les avis émis sont en majorité favorables (98 %). Les avis défavorables sont en général, des dossiers incomplets.

b) Contrôle de réalisation

Le contrôle de réalisation a pour objet de vérifier la réalisation des ouvrages afin de s'assurer que le dispositif est conforme au projet validé par le SPANC. Il porte sur le contrôle du type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre et la bonne exécution de travaux.

Les contrôles de réalisation ont été réalisés sur 14 communes et à 41 % des cas dans le cadre de construction neuve.

100 % des contrôles ont obtenu un avis conforme, c'est-à-dire que les travaux d'exécution ont été réalisés dans les règles de l'art en respect de la réglementation mais également du projet validé par le SPANC, lors du contrôle de conception.

0 % ont obtenu un avis défavorable car le projet n'a pas été respecté et/ou présente des défauts de mise en œuvre.

c) Contrôle de diagnostic des installations existantes

Le contrôle de diagnostic des installations existantes vise à vérifier que les installations d'assainissement non collectif ne portent ni atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes, tout en permettant la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, et en identifiant d'éventuels risques liés à la conception, à l'exécution, au fonctionnement, à l'état ou à l'entretien des installations.

Aucun contrôle de diagnostic n'a été réalisé en 2023 sur les communes du territoire.

Le nombre de contrôle de diagnostic est en baisse car la majorité des installations d'assainissement non collectif ont déjà été contrôlées une fois.

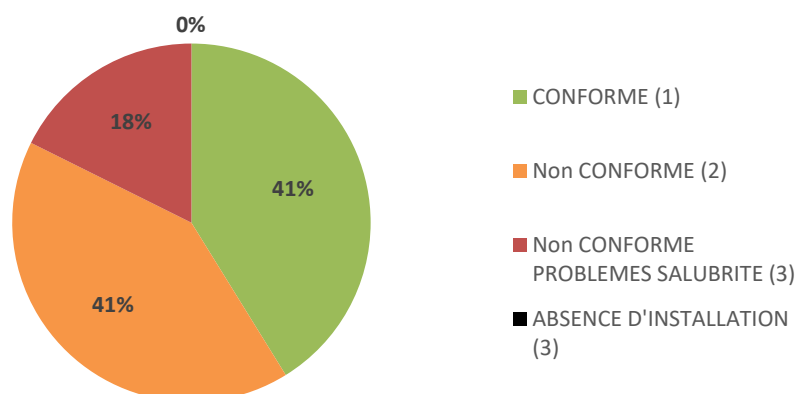
d) Contrôle de bon fonctionnement

Le contrôle de bon fonctionnement est un contrôle périodique qui a lieu tous les 10 ans. Il vise à vérifier le bon fonctionnement des ouvrages et que les installations d'assainissement non collectif ne portent ni atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes.

Pour l'année 2023, les contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés sur 8 communes du territoire.

	Conforme	Non conforme	Non conforme problèmes de salubrité	Absence d'installation	TOTAL
HAUTEVILLE/IER	1	1	0	0	2
MARCELLAZ ALBANAIS	1	0	0	0	1
MASSINGY	1	4	0	0	5
MOYE	0	1	0	0	1
RUMILLY	0	1	0	0	1
ST EUSEBE	1	0	3	0	4
THUSY	2	0	0	0	2
VAULX	1	0	0	0	1
TOTAL	7	7	3	0	17

Contrôle de bon fonctionnement 2023



41 % des installations sont conformes à la réglementation, l'installation est complète et fonctionne correctement.

41 % des installations ont obtenu un avis non conforme ce qui correspond à une filière d'assainissement incomplète, sous dimensionnée, voire même inconnue, mais aucune pollution ou risque n'a pu être constaté. Pour ces installations, en cas de vente ou de dysfonctionnement, une filière aux normes actuelles devra être implantée. En cas de vente ces installations devront être remises aux normes dans les uns ans qui suivent la signature de l'acte de vente.

18 % des installations sont non conformes à la réglementation et présentent un risque avéré (risque pour les personnes, risque sanitaire,). Pour ces installations, des travaux de réhabilitation sont à prévoir au plus tard dans les quatre ans qui suivent les contrôles ou au plus tard dans les uns ans en cas de vente.

Et il n'y a pas d'installation qui avait une absence totale de filière.

e) Contrôle de diagnostic et de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente

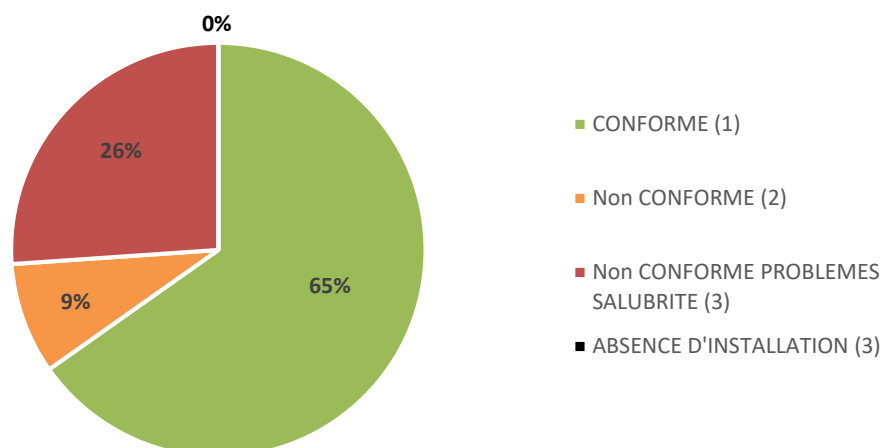
Depuis le 1er janvier 2011, lors d'une vente de biens immobiliers non raccordés au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit faire procéder à un contrôle d'assainissement de ses installations. Ce contrôle est à la charge du vendeur. Le rapport établi à l'issue du contrôle est obligatoirement annexé à l'acte authentique de vente. Ci-dessous le tableau récapitulatif des ventes de l'année 2023.

	Conforme	Non conforme	Non conforme problème de salubrité	Absence d'installation	TOTAL
BLOYE	1	0	0	0	1
BOUSSY	0	0	0	0	0
CREMPIGNY	0	0	0	0	0
ETERCY	2	1	2	0	5
HAUTEVILLE/IFIER	6	0	1	0	7
LORNAY	0	0	0	0	0
MARCELLAZ ALBANAIS	2	0	1	0	3
MARIGNY ST MARCEL	0	0	0	0	0
MASSINGY	5	0	0	0	5
MOYE	0	0	1	0	1
RUMILLY	6	0	1	0	7
ST EUSEBE	1	0	1	0	2
SALES	1	1	1	0	3
THUSY	2	2	1	0	5

VALLIERES-SUR FIER	1	0	2	0	3
VAULX	0	0	1	0	1
VERSIONNEX	3	0	0	0	3
TOTAL	30	4	12	0	46

Pour l'année 2023, 46 contrôles ont été réalisés avec ci-dessous la répartition par avis :

Contrôle dans le cadre de vente 2023



65 % des installations sont conformes à la réglementation, l'installation est complète et fonctionne correctement.

9 % des installations ont obtenu un avis non conforme ce qui correspond à une filière d'assainissement incomplète, sous dimensionnée, ou présentant des dysfonctionnements majeurs. Mais aucune pollution ou risque n'a pu être constaté.

26 % des installations ont obtenu un avis non conforme - Rejet, ces installations sont non conformes à la réglementation et un défaut de sécurité sanitaire (contact direct avec les eaux usées, ...).

0 % n'ont pas d'installation (absence totale de filière).

18) A l'issue du contrôle et en cas de non-conformité, l'acquéreur a un an après la signature de l'acte authentique de vente pour faire procéder aux travaux de mise aux normes. Dans l'état ci-dessus, 35 % des installations doivent se remettre aux normes pendant l'année 2024.

Certificats d'urbanismes et déclarations préalables

19) 17 communes ont transmis des certificats d'urbanisme opérationnels ou des déclarations préalables, au service SPANC, ce qui a fait l'objet de 156 contrôles.

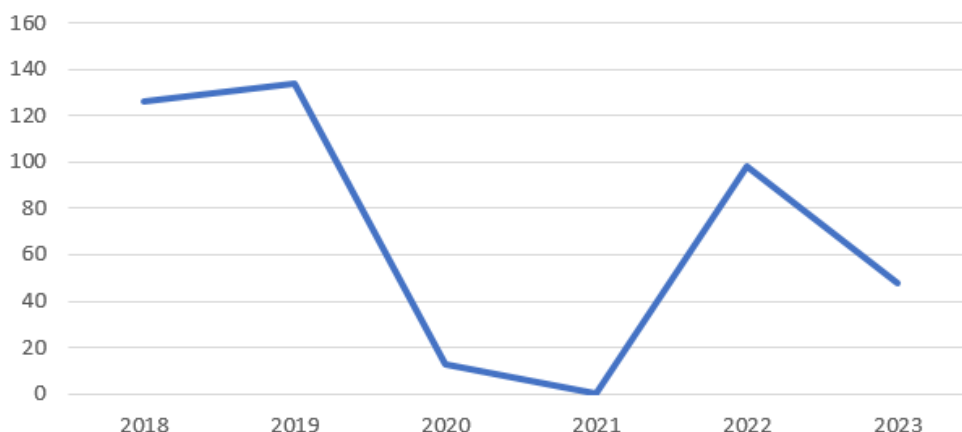
La majorité des avis émis sont favorable. Les avis défavorables sont émis lorsque les éléments transmis sont insuffisants.

Inscriptions aux tournées groupées de vidanges

Après une suspension des tournées groupées de vidange pendant l'année 2021, la Communauté de Communes a lancé avec l'entreprise SCAVI un marché pour collecter et traiter les matières de vidange des fosses. Le principe : regrouper les demandes d'entretien pour bénéficier d'un tarif plus intéressant avec une garantie sur la qualité de la prestation par le choix d'une entreprise agréée. Un total de 48 prestations effectuées entre Janvier et Août 2023. A partir de septembre 2023, le service a été suspendu et le marché n'est pas reconduit compte tenu notamment de sa faible sollicitation par les abonnés.

Le coût moyen pour une fosse de 3 000 litres était d'environ 341 € TTC.

Nombre d'inscription aux tournées de vidanges entre 2018 et 2023



Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

20) Cet indicateur permet de mesurer le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone non collectif.

Nombre total ANC contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service

$$\text{Taux de Conformité} = \frac{\text{Nombre total d'ANC contrôlées depuis la création du service}}{\text{Nombre total d'ANC contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

Seront supposées non conformes les installations contrôlées par le service depuis sa création (non-conformité avec les prescriptions réglementaires), ou dont la conformité n'est pas connue du service au 31/12/2012.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1885	2464	2958	2981	3127	3127	3175	3499	3865	4039	3318	3343	3369
Nombre total d'installations conforme et conformes avec reserves.	1047	1150	824	858	955	765	744	1017	1324	1467	1540	1612	1668
Nombre d'installations non-conforme	838	1314	820	809	858	803	851	902	963	994	1026	1434	1701
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %	56%	47%	27,8%	28,8%	30,5%	24,5%	23,4%	29,1%	34,3%	36,3 %	46,4%	48,2%	49,5%

21) La baisse du nombre d'installations contrôlées cumulées de 2019 à 2021 est liée à une mise à jour de la base de données abonnés. Entre 2021 et 2023, peu d'extension de réseaux d'assainissement collectif et un nombre conséquent de constructions neuves en zone d'ANC font remonter ce chiffre.

Bilan financier

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Le budget général de la

Communauté de communes ne pouvant prendre en charge les dépenses du service (sauf dérogations) (art. L.2224-1 du CGCT), le service doit être financé par les usagers au moyen d'une redevance. C'est pour cette raison que depuis l'exercice 2006, chaque habitation ou local assaini par un dispositif non collectif doit s'acquitter d'une redevance forfaitaire par an.

Depuis 2011, le budget annexe du SPANC est intégré au budget assainissement mais il fait l'objet d'une comptabilité analytique spécifique de façon à se financer exclusivement à partir de la redevance SPANC.

Pour 2023, la redevance a été fixée à 37,00€ HT soit 40,7 € TTC.

Estimation de la population desservie (D101.1) et (D201.0)

En eau potable : est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d’eau potable dessert environ 33 402 habitants au 31/12/2023.

²²⁾
En assainissement : est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d’assainissement collectif dessert environ 25 051 habitants au 31/12/2023.

Nombre d’abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213-10-3 du Code de l’environnement.

En eau potable : Le service public d’eau potable dessert 16 868 abonnés au 31/12/2023 (16 680 au 31/12/2022).

Service public d’eau potable : Répartition des abonnés par communes

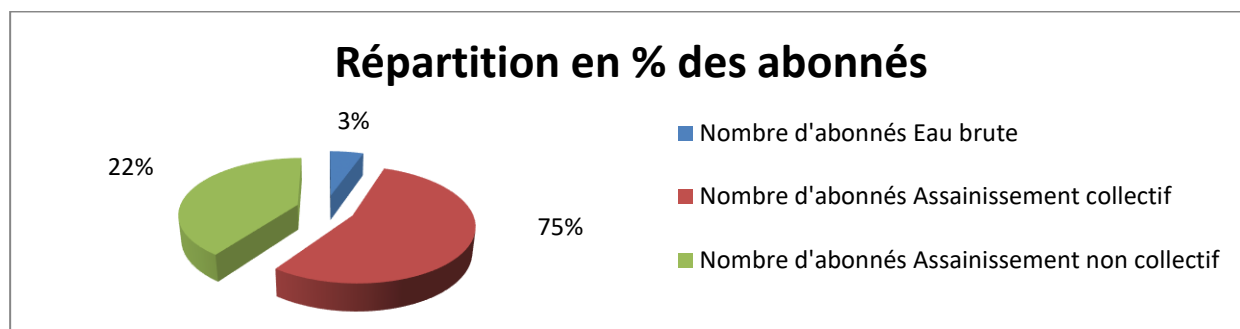
	Nombre d'abonnés à l'Eau Potable au 31/12/2023	Coefficient*	Nombre d'habitants estimés sur la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE
Bloye	269	2,28	615
Boussy	241	2,12	512
Crempigny-Bonneguête	153	2,10	321
Etercy	400	2,31	925
Hauteville	561	1,96	1 100
Lornay	250	2,31	578
Marcellaz-Albanais	926	2,18	2 024
Massingy	402	1,74	701
Marigny St Marcel	432	2,04	881
Moye	516	1,88	968
Rumilly	8540	1,91	16 328
Saint-Eusèbe	286	2,31	662
Sales	1156	1,96	2 269
Thusy	540	2,14	1157
Vallières sur Fier	1408	1,86	2 618
Vaulx	479	2,27	1 088
Versonnex	308	2,13	655
Total	16 868	1,98	33 402

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 122 m³/abonné au 31/12/2023

La densité linéaire d'abonnés est de 32,06 abonnés/km au 31/12/2023 (31.59 au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné est de 1,98 habitants/abonné au 31/12/2023 (2.00 habitants/abonné au

31/12/2022).



En assainissement collectif : Le service public d'assainissement collectif dessert 12 641 abonnés au 31/12/2023 (12 497 abonnés au 31/12/2022).

Service public d'assainissement collectif : Répartition des abonnés par communes

	Nombre d'abonnés à l'Assainissement Collectif 31/12/2023	Coefficient*	Nombre d'habitants estimé sur la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE
BLOYE	145	4,24	615
BOUSSY	137	3,74	512
CREMPIGNY-BONNEGUETE	131	2,45	321
ETERCY	232	3,99	925
HAUTEVILLE-SUR-FIER	154	7,14	1 100
LORNAY	157	3,68	578
MARCELLAZ-ALBANAIS	536	3,78	2 024
MARIGNY-SAINT-MARCEL	290	2,42	701
MASSINGY	7	125,86	881
MOYE	192	5,04	968
RUMILLY	7 929	2,06	16 328
SAINT-EUSEBE	129	5,13	662
SALES	1012	2,24	2 269
THUSY	201	5,76	1157
VALLIERES SUR FIER	995	2,63	2 618
VAULX	195	5,58	1 088
VERSONNEX	199	3,29	655
TOTAL	12 641	2,64	33 402

* Le coefficient correspond aux nombres d'habitants / par le nombre d'abonnés du service. Population estimée selon recensement de la population 2023 de l'INSEE.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59,90 abonnés/km au 31/12/2023 (59,23 au 31/12/2022)

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,64.

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

a. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- 24) les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, **99 073,67 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité. 13 dossiers ont été présenté au FSL (Fonds de Solidarité Logement).

b. Impayés (P154.0)

Taux d'impayés sur les factures d'eau : **2,75 %**. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement : **2,26%**

Activité clientèle

25) Le service des eaux de la Communauté de Communes renseigne et accompagne les abonnés et interlocuteurs ou partenaires du service, dans l'ensemble des démarches liées à l'eau potable, à l'assainissement collectif et non collectif.

L'accueil et le standard téléphonique sont ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h.

a. Réclamations et médiation

Le taux de réclamations est de 0,018/1000 abonnés

297 réclamations donnant lieu à un rectificatif ont été traitées.

10 dossiers ont été déposés auprès de la Médiation de l'Eau.

b. Facturation

La Communauté de Communes a la responsabilité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce service est double : il consiste d'une part à distribuer l'eau potable après l'avoir collectée et traitée, et d'autre part à traiter les eaux usées.

Le coût de ces deux fonctions - la distribution et l'assainissement - compose le prix de l'eau. S'y ajoutent les taxes et redevances.

26) La facture d'eau et d'assainissement dépend du prix de l'abonnement (part fixe), ainsi que de la consommation d'eau (part proportionnelle). Elle est établie sur la base des relevés de consommations sur le compteur d'eau réalisé par l'exploitant ou sur la base d'estimations.

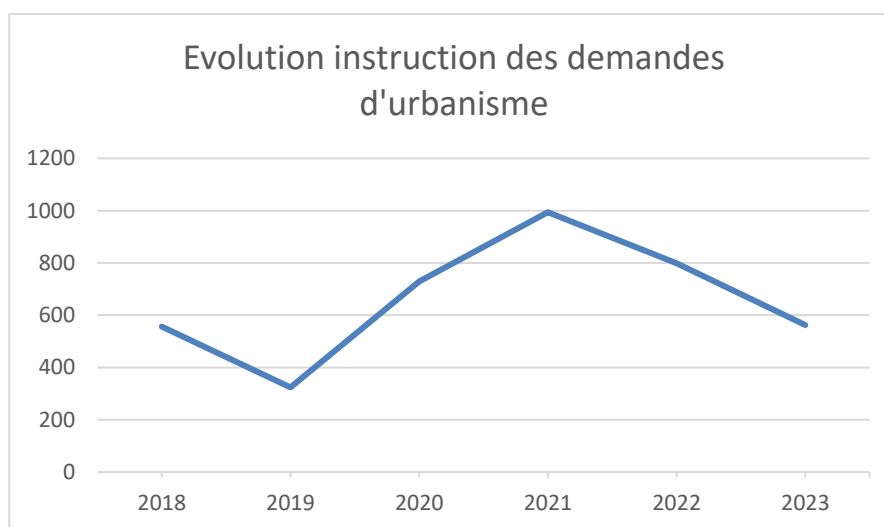
Instruction des demandes d'urbanisme

La Communauté de Communes est consultée dans le cadre des demandes d'urbanisme afin d'émettre un avis sur les projets en matière d'eau potable et d'assainissement.

En 2023, 562 demandes ont été instruites, soit 30 % de moins qu'en 2022. C'est baisse s'explique par le blocage exceptionnel des permis sur le territoire suite à la découverte de la pollution aux PFAS de la ressource de

MADRID. La déconnexion de la ressource au réseau a généré une tension sans précédent sur l’approvisionnement en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes.

	2022	2022	2023	2023	Évolution 2022/2023
Permis de construire	400	50,06%	186	33,10%	-54%
Permis d'aménager	11	1,38%	19	3,38%	73%
Déclaration préalable de travaux	364	45,56%	324	57,65%	-11%
Certificat d'urbanisme	24	3,00%	32	5,69%	33%
Permis de démolir			1	0,18%	
TOTAL	799	100,00%	562	100,00%	-30%



2023

